

Nouméa, le 28 octobre 2009

Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie

à

Monsieur le Président de l'Université de Nouvelle-Calédonie
Monsieur le Directeur de l'IUFM du Pacifique
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les chefs de division et chefs de service

Division du Personnel

VR/DP
n° 3211/2810

Affaire suivie par
Nouredine MEZOUAR
Bureau 328
Téléphone
(687) 26 61 07
Fax
(687) 26 61 81
Mél.
nmezouar
@ac-noumea.nc

Dossier traité par
Lydie GABASTON
Audrey RICHARD
Bureau 447
Téléphone
(687) 26 61 16
(687) 26 62 09
Fax
(687) 26 61 81
Mél.
ce.voyages.dp@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

**URGENT SIGNALE
AFFICHAGE OBLIGATOIRE**

Objet : DEPARTS DEFINITIFS ET CONGES ADMINISTRATIFS – TOUS PERSONNELS – **CAMPAGNE 2010/2011**

PJ : Rappel calendrier

Les départs en congés administratifs et les départs définitifs qui auront lieu à la **fin de l'année scolaire 2010** font l'objet d'une procédure en deux phases distinctes.

➤ La première phase s'ouvre le **jeudi 26 novembre 2009 à 12h00** par l'émission de vœux en vue de réservation de **billets** d'avion via la plateforme de réservation du Vice-Rectorat.

Cette phase s'adresse à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale en Nouvelle-Calédonie qui envisagent, en fin d'année scolaire 2010, un déplacement administratif vers la Métropole. Cette inscription est obligatoire et donnera lieu à l'émission d'une réquisition.

A une période où la demande est très forte, la présente procédure a été élaborée afin de simplifier la démarche de réservation, et constitue une déclaration d'intention. Dans ce cadre, chaque agent en départ définitif ou demandant à faire valoir ses droits en congé administratif à la **fin de l'année 2010** fera sa demande de réservation sur le formulaire accessible à l'adresse suivante :

<http://www.ac-noumea.nc/resa2010/>

N/B : une borne internet est disponible au rez-de-chaussée du Vice-Rectorat au 22 rue Dèzarnaulds.

Il est conseillé de se munir de son (ses) passeport(s). Attention, l'état civil à saisir devra être identique à celui figurant sur le(s) passeport(s).

Cette procédure ne concerne que les trajets directs **Nouvelle-Calédonie/Métropole** :

- pour les départs définitifs, les déplacements seront autorisés du 11 décembre 2010 au 9 janvier 2011.
- pour les congés administratifs, les déplacements seront autorisés du 18 décembre 2010 au 2 janvier 2011.

Cette première étape est un préalable nécessaire et se verra compléter par un dossier administratif que chaque fonctionnaire devra transmettre à la division du personnel, conformément aux notes de service spécifiques à paraître en février 2010.

La campagne de réservation sera close le **vendredi 18 décembre 2009 à 12h**. Passé ce délai, les mises en route se feront en fonction des disponibilités sur contingents réservés au Vice Rectorat.

➤ Je vous demande d'informer largement l'ensemble des personnels placés sous votre autorité – **enseignants et non enseignants** – et de les inviter à se conformer à la procédure mise en place et au calendrier très serré dans lequel s'inscrit cette première phase de réservation.

Par avance, je vous en remercie.

Ives Melet

Ives MELET